



# 21 PROPOSITIONS

pour relever les défis sociétaux  
et environnementaux européens



---

Avril 2019





## EDITORIAL

### DE GILLES SCHNEPP

Président de la FIEEC

---

Ces dernières années ont été marquées par une série d'évolutions susceptibles d'impacter en profondeur les enjeux européens. L'équilibre des grandes puissances sur la scène internationale connaît une nouvelle configuration tandis qu'une certaine réticence à l'Europe s'exprime à l'intérieur même de ses frontières historiques.

Dans ce contexte, les grands défis sociétaux liés aux transitions énergétiques et numériques appellent une mobilisation forte et une direction ambitieuse. Les industries électriques, électroniques et du numérique entendent prendre toute leur part dans la construction de l'Europe de demain. Fortes de 3 000 entreprises qui emploient 400 000 salariés et réalisent 100 milliards d'euros de chiffre d'affaires dont 40% à l'export, les électro-industries jouent un rôle moteur pour la croissance économique, la compétitivité et l'emploi sur notre territoire national et en Europe. Nos industriels imaginent et produisent, en effet, les solutions technologiques innovantes qui permettront de relever les grands défis en cours et à venir : industrie 4.0, objets connectés, mobilité, infrastructure énergétique et numérique, *smart building*..

Les politiques publiques européennes peuvent utilement accompagner cette dynamique. Pour ce faire, l'Europe doit se doter des conditions nécessaires au succès d'une politique industrielle ambitieuse, de la « *better regulation* » à la mise en œuvre des règles garantissant la loyauté des échanges, et définir des objectifs forts en matière d'efficacité énergétique, de numérique, de mobilité durable ou de bâtiment connecté et durable.

C'est dans le cadre d'un partenariat renforcé avec les pouvoirs publics français et européens et avec l'ensemble des parties prenantes que la FIEEC souhaite relever ces enjeux fondamentaux.



# À PROPOS DE LA FÉDÉRATION

---

La Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication rassemble **29 organisations professionnelles** des industries de l'électricité, de l'électronique et de la communication, dont **22 adhérents** et **7 membres associés**. Ensemble, les membres de la FIEEC représentent **3 000 entreprises** qui emploient **400 000 salariés** et réalisent **100 milliards d'euros de chiffre d'affaires** sur le territoire national, dont **46% à l'export**. La FIEEC est **membre de l'association européenne Orgalim, de France Industrie, du Medef, de la CPME et de l'UIMM**.

Forte du soutien des organisations professionnelles qui la composent, la FIEEC œuvre à la valorisation des industries qui développent les solutions, produits et services apportant des réponses pertinentes aux marchés d'avenir liés à la mobilité, au bâtiment, au vieillissement de la population, ou encore aux objets connectés. A la fois structurantes et transformatives, elles irriguent la dynamique industrielle française et constituent l'un des moteurs du progrès sociétal et économique, au service de l'emploi et de la croissance.

# I. LES CONDITIONS DU SUCCÈS D'UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE EUROPÉENNE AMBITIEUSE

---

Dans un contexte de concurrence internationale accrue, il demeure plus que jamais nécessaire de promouvoir une **politique industrielle ambitieuse** au bénéfice de l'économie européenne.

Plusieurs **conditions** apparaissent essentielles afin de favoriser la mise en œuvre de cet objectif, tant au regard des sujets sur lesquels il est nécessaire de légiférer – loyauté des échanges, commerce international ou encore accompagnement budgétaire – que du choix de la bonne voie en matière d'élaboration de la réglementation européenne.

## A. POUR UNE « BETTER REGULATION »

Le Marché intérieur constitue une des réalisations majeures de l'Union européenne facilitant la circulation des marchandises, des personnes et des services. Les électrotechnologies appellent ainsi à la mise en œuvre d'un **cadre d'élaboration de la réglementation adapté** à leur développement s'appuyant notamment sur :

- 1 une **analyse d'impact approfondie ex ante et ex post** des mesures législatives envisagées afin d'appréhender au mieux leurs bénéfices ;
- 2 la mise en œuvre de la « **Nouvelle approche** » dans l'élaboration des directives européennes, qui permet de fixer les exigences essentielles de sécurité, de santé, d'environnement et de protection des consommateurs applicables aux produits,

tout en laissant le soin aux normes européennes harmonisées de définir les spécifications techniques ;

- 3 une **cohérence renforcée entre les réglementations européennes** mais également entre les Etats membres lors des transpositions de directives.

## **B. POUR LA LOYAUTÉ DES ÉCHANGES**

Pour être compétitives dans un environnement mondialisé, les électro-industries françaises et européennes doivent pouvoir évoluer dans un cadre réglementaire assurant une **concurrence loyale entre les différents acteurs**. La mise en place de ce **level playing field** devrait utilement se fonder sur les priorités suivantes :

- 4 la **lutte contre les produits non conformes aux réglementations européennes et/ou contrefaisants**, en encourageant notamment la possibilité de partenariats entre les autorités de surveillance du marché et les opérateurs économiques, afin d'assurer la sécurité des consommateurs et garantir une concurrence équitable ;
- 5 la mise en place d'**accords de reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité** ;
- 6 l'**adaptation du droit de la concurrence à la transformation numérique** de l'économie et à l'émergence de nouvelles structures de marchés via un renforcement de l'arsenal réglementaire concernant les ventes effectuées sur les *Marketplaces* et la responsabilité de l'ensemble des acteurs du commerce en ligne.

Face à l'implémentation régulière de nouvelles normes et réglementations européennes et nationales, nos industries se retrouvent de plus en plus en compétition avec des acteurs choisissant le e-commerce et les *marketplaces* pour s'affranchir des coûts de mise en conformité (environnementale, fiscale...).

### C. POUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX

La capacité exportatrice de l'industrie européenne et française et singulièrement des électrotechnologies repose sur l'existence de **règles internationales définissant un cadre partagé pour la circulation des biens**. Cette capacité doit notamment être soutenue par :

- 7 la **promotion de la réciprocité dans les marchés publics et la reconnaissance des normes internationales** par l'ensemble des parties prenantes ;
- 8 une **réforme de l'organisation mondiale du commerce (OMC)**, nécessaire à la bonne régulation du commerce mondial. Priorité doit être donnée à la lutte contre les subventions étatiques pratiquées par certains membres et à la création d'un organe de règlement des différends véritablement efficace ce qui implique plusieurs réformes sur les procédures de recours et le rôle de l'instance d'appel.
- 9 une **meilleure articulation entre la proposition de réforme du règlement communautaire sur le contrôle des biens et technologies à double usage** (civil et militaire) **et le régime des mesures restrictives et des sanctions de l'UE vis-à-vis de pays tiers**, en lien avec les enjeux des Droits de l'Homme.

### D. POUR UN SOUTIEN ADAPTÉ À L'INNOVATION ET AUX SECTEURS EUROPÉENS STRATÉGIQUES

Afin de favoriser l'innovation technologique, l'Union européenne pourrait renforcer les outils pertinents existants:

- 10 **orienter pleinement le futur budget de l'Union européenne pour la période 2021-2027 vers les secteurs d'avenir** en soutien aux transitions énergétiques et numériques et en amplifiant ainsi le Plan Juncker ;



- 11 **soutenir fortement l'innovation** en prévoyant 120 Mds d'euros pour le futur programme de recherche et développement Horizon Europe et en conservant une priorité à la recherche appliquée et à la compétitivité ;
- 12 **valoriser les chaînes de valeurs stratégiques** pertinentes pour l'Union européenne dans le cadre des programmes européens importants d'intérêt commun (IPCEI), en abondant les soutiens financiers nécessaires au plan communautaire et en autorisant les soutiens nationaux.



## II. NOS PROPOSITIONS POUR LES PRINCIPALES POLITIQUES PUBLIQUES EUROPÉENNES

---

En apportant des solutions technologiques répondant aux besoins de nos concitoyens en matière d'allongement de l'espérance de vie, d'urbanisation ou encore de bien-vivre, les industries électriques, électroniques et numériques sont **au cœur des grandes transformations énergétiques et numériques** qui traversent aujourd'hui nos sociétés et nos économies.

L'action publique européenne joue un rôle central dans l'accompagnement de ces grandes transformations vers une « Smart Europe » en fixant des **objectifs ambitieux en matière de politique énergétique et climatique, de mobilité, de bâtiment, ou encore de numérique.**

### **A. POUR UNE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE AMBITIEUSE**

La politique énergétique et climatique européenne contribue activement à l'objectif d'une **transition vers une économie moins carbonée** au bénéfice de chaque citoyen.

Dans ce contexte, il apparaît opportun de mettre en œuvre des **mesures fortes en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables**, mais également de prévoir un cadre juridique adapté pour le développement de l'**économie circulaire** :

- 13 mettre en œuvre de manière effective les objectifs de **32,5% d'efficacité énergétique en 2030** conformément la Directive 2018/2002 sur l'efficacité énergétique et de **32% d'énergies renouvelables en 2030** conformément à la Directive 2018/2001 ;
- 14 poursuivre les travaux sur **l'interface des réglementations substances, produits et déchets** pour faciliter le développement d'une économie circulaire dans un cadre juridique maîtrisé.

## **B. POUR UNE MOBILITÉ PROPRE ET CONNECTÉE**

Les modes de transports propres et connectés participent fortement aux objectifs de développement durable définis au niveau européen, mais également à la fluidification et la sécurité des déplacements.

La **mobilité électrique et les véhicules connectés et autonomes** sont au cœur de cette ambition et devraient utilement pouvoir s'appuyer sur des dispositifs d'incitation forts au plan européen :

- 15 **des objectifs ambitieux en matière de mobilité électrique** répondant aux besoins de chaque Etat membre en termes de pré-équipements à la mise en place d'installations de recharge pour véhicules électriques et de points de recharge eux-mêmes comprenant des systèmes de pilotage de la recharge ;
- 16 **des mesures incitatives au développement du véhicule connecté et autonome** dans le cadre du forum européen sur les transports durables et des systèmes coopératifs pour les transports intelligents (C-ITS).

### C. POUR UN BÂTIMENT PLUS SOBRE ET PLUS CONNECTÉ


Maillon incontournable de la Smart City, le **smart home et le smart building** sont au centre des enjeux de bien être, de sécurité et de mieux vivre. Dans le prolongement des législations européennes actuelles, il apparaît opportun d'encourager fortement :

- 17 des **objectifs ambitieux en matière de sobriété énergétique du bâtiment** dans le prolongement de la Directive 2018/844 UE sur la performance énergétique des bâtiments, auxquels le déploiement de solutions d'efficacité énergétique active peut contribuer fortement ;
- 18 le **développement du bâtiment connecté dans le résidentiel comme dans le tertiaire**, qui permet le déploiement de services au bénéfice des usagers, entreprises, administrations ou particuliers.

### D. POUR LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE L'EUROPE

Les technologies du numérique irriguent l'ensemble de l'industrie et de l'économie et sont sources de croissance et d'emplois en Europe. Vecteurs d'innovation, elles sont **au cœur des réponses aux nouveaux défis et besoins** auxquels notre société doit faire face, notamment en matière d'efficacité énergétique, de mobilité, d'industrie du futur, de sécurité numérique, d'e-santé, ou encore de Silver économie.

Dans ce contexte, il apparaît indispensable de **définir les conditions optimales pour la transformation numérique** de notre société grâce à des infrastructures très haut débit adaptées, à l'instauration d'un cadre assurant la confiance numérique et en favorisant l'innovation :

- 
- 19 **mettre en œuvre la Gigabit Society d'ici 2025** autour des trois objectifs stratégiques : garantir l'accès des écoles, hôpitaux, administrations et entreprises à des connexions d'un gigabit par seconde, garantir l'accès de tous les foyers européens à des débits d'au moins 100 Mbits/s et assurer une couverture en 5G de toutes les zones urbaines et des principaux axes de transport ;
  - 20 définir un **cadre assurant la confiance numérique et garantissant la capacité d'innovation** des entreprises, grâce à l'établissement d'un niveau de sécurité numérique adapté aux usages et à un régime équilibré de protection des données personnelles ;
  - 21 **garantir les conditions du développement de l'intelligence artificielle** et de son écosystème européen en termes de financement et de cadre juridique pour s'insérer pleinement dans la compétition internationale.







Retrouver nos actualités sur [www.fieec.fr](http://www.fieec.fr)



@FIEEC



<https://www.linkedin.com/company/fieec>

Contacts :

Affaires européennes – 01 45 05 71 85 – [gadam@fieec.fr](mailto:gadam@fieec.fr)

Communication – 01 45 05 70 57 – [jbagdikian@fieec.fr](mailto:jbagdikian@fieec.fr)